

Monsieur Frédéric VALLETOUX
PRESIDENT
FEDERATION HOSPITALIERE DE FRANCE
1 BIS RUE CABANIS
CS 41402
75993 PARIS CEDEX 14

Paris, le **26 SEP. 2013**

N/Réf : IFP/MTE/CS131282
A rappeler dans toute correspondance

Monsieur le Président,

Dans le cadre de ses pouvoirs de contrôle tels que prévus par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la CNIL a diligenté une série de missions de vérifications sur place au sein d'établissements hospitaliers.

Il ressort de ces investigations que les obligations découlant des dispositions légales en vigueur sont, pour partie, méconnues de certains établissements de santé. Il a pu être notamment constaté un accès direct de sociétés prestataires au contenu des dossiers médicaux d'un établissement hospitalier.

Je vous rappelle que les données que traitent les médecins responsables de l'information médicale, qui sont couvertes par le secret professionnel, ne sauraient être transmises à des tiers non autorisés dès lors qu'elles sont susceptibles de permettre l'identification, même indirecte, d'un patient. En outre, conformément aux dispositions de l'article R. 6113-6 du code de la santé publique, il appartient au représentant d'un établissement de santé de prendre toutes les mesures nécessaires, afin d'assurer la confidentialité des données médicales nominatives, en liaison avec le médecin responsable de l'information médicale et le président de la commission médicale d'établissement ou de la conférence médicale, selon le cas.

Je vous informe que la CNIL effectuera des contrôles de la conformité des traitements de données à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée au cours des prochaines semaines. Plus particulièrement, ces contrôles auront pour objet de vérifier les conditions dans lesquelles interviennent les prestataires spécialisés dans l'optimisation de la qualité du codage des actes et des séjours hospitaliers.

Mes services (M. Thomas DAUTIEU, chef du service des contrôles, 01 53 73 22 80) se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.


Isabelle FALQUE-PIERROTIN